

Signature de deux conventions de partenariat avec des universités

31/01/2022



Crédit photo : JSS Journal Spécial

Désireux de développer sa politique de mise en œuvre de partenariats avec l'Université, dans le droit fil des recommandations du rapport de la commission Cour de cassation 2030, le parquet général a souhaité élargir son horizon, en s'associant avec des universités situées en région.

C'est dans ce cadre que deux conventions de partenariat ont été signées à la Cour de cassation le 27 janvier 2022, entre le parquet général et les facultés de droit d'Aix-Marseille et de Lyon 3, présidées respectivement par M. Eric Berton et M. Eric Carpano.

Cette collaboration entre le parquet général de la Cour de cassation et ces deux universités sera l'occasion de tisser des liens de nature à favoriser les échanges entre les étudiants en droit, que forme au quotidien l'Université, et les magistrats, pour approfondir la connaissance mutuelle des juristes de demain et des institutions judiciaires.

Ce sera plus précisément l'occasion d'organiser des colloques communs et des conférences, de mettre en œuvre des parrainages de promotion de Master 2 et de faciliter le recrutement par le parquet général de la Cour de cassation d'assistants de justice et de stagiaires.

M. le procureur général s'est réjoui à cette occasion de pouvoir être ce trait d'union entre deux mondes qui ont en commun la passion du droit et la recherche de l'excellence, et qui permettra de susciter des vocations.



Ecoles & universités

Parquet général

Relations institutionnelles